Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 081-200034031-20240229-29022024_7-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS

-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

Présents : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Valérie VITHE, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Jean-Paul ALRAN, Joël MARQUES, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Fabrice ALBERT (suppl. Alain SEVERAC), Sébastien PAULHE, Patrick DAURELLE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Olivier JUMEZ, Bruno BOUSQUET, Arnaud SIRGUE-BEC,

Absents excusés : Vanessa RABAUD, Marie Line BRUNET, Yves LE POEC, Thierry VIEULES, Alain SEVERAC,

Ont donné procuration : Vanessa RABAUD à Arnaud SIRGUE-BEC, Marie Line BRUNET à Bruno BOUSQUET, Yves LE POEC à Joël MARQUES,

Monsieur Bernard LAFON a été désigné secrétaire de séance.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Membres en exercice : 29. Membres présents : 26. Nombre de votes : 29.
-Date de la convocation : 15/02/2024 - date d'affichage : 15/02/2024.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Délibération n° 2024/07
Objet: Approbation d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une Enquête Mobilité Certifiée Cerema.

Le Président explique que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a décidé d'engager la réalisation d'une Enquête Mobilités Certifiée Cerema (EMC²) afin de mesurer l'évolution des pratiques de déplacement sur son territoire et d'évaluer les politiques publiques mises en place en matière de mobilité depuis l'approbation de son Plan de Déplacements Urbains volontaire en 2017. Cette enquête standardisée sera menée avec l'appui du Cerema dans le cadre d'une convention de coopération.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a proposé d'élargir le périmètre de cette enquête au territoire des Communautés de Communes Centre Tarn et des Monts d'Alban et du Villefranchois, par le biais d'un groupement de commande coordonné par la Communauté d'Agglomération.

Le Président rappelle que la mobilité constitue un enjeu majeur pour notre territoire rural, et bien que la Communauté de Communes n'exerce pas directement la compétence, elle est attachée à développer des actions visant à faciliter les mobilités des habitants. Il poursuit en indiquant que cette étude peut permettre de mieux identifier les évolutions récentes en matière de pratiques de mobilité pour mieux accompagner ces changements.

Il ajoute que dans le contexte de la révision du Schéma de Cohérence Territorial du Grand Albigeois, la question des mobilités doit être au cœur des réflexions. La disponibilité de données récentes et homogènes à l'échelle du périmètre du SCoT parait être un préalable indispensable à la conduite des réflexions et coopérations sur ce sujet.

Aussi, le Président propose de participer à une Enquête Mobilités Certifiée Cerema dans le cadre d'un groupement de commande porté par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Il précise que les montants précis revenant à chaque intercommunalité ne sont pas encore connus car ils dépendront du montant de la prestation proposée par le candidat retenu. Il ajoute que la réalisation de cette enquête fait l'objet d'un financement du Cerema, réparti entre les EPCI au prorata de la population, et que la Région Occitanie et le Département du Tarn pourraient également être sollicités par chacun des membres du groupement de commande.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 081-200034031-20240229-29022024_7-DE

Le Conseil communautaire,

- Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et R.2123-1,
- Vu le projet de convention de groupement de commande pour la passation d'un marché pour la réalisation d'une Enquête Mobilités Certifiée Cerema,
- Sur proposition du Comité des Maires,
- Ouï Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché pour la réalisation d'une Enquête Mobilités Certifiée Cerema,

DECIDE d'adhérer audit groupement de commandes,

ACCEPTE la convention constitutive du groupement de commandes, désignant la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention, dont le projet est annexé au présent document,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des financements auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département du Tarn pour la réalisation de cette enquête,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant, pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables liées à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :	Le Secrétaire de séance Bernard LAFON	Le Président Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefranchois.fr le 1er mars 2024.